



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



14168893

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

BRICHAUX Julie
Greffier assumé

03 SEP. 2014

Greffe

N° d'entreprise : 0454.253.473

Dénomination

(en entier) : **NYCO-STPC**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue de l'Ancienne Potence 22 - 7503 FROYENNES

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire - Délégation de pouvoirs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2014:

1. Le mandat des administrateurs et du commissaire venant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide à l'unanimité de les renouveler pour une nouvelle période de six ans, en ce qui concerne les administrateurs, et de trois ans, en ce qui concerne le commissaire.

Monsieur Guillaume LAFAGE et la société NEDEN HOLDING B.V., représentée par Madame Frédérique MAGRIN, sont donc confirmés dans leurs fonctions d'administrateurs de la société pour un terme de six ans prenant cours au jour de la présente assemblée. Leur mandat n'est pas rémunéré.

2. L'assemblée générale décide par ailleurs de renommer la société « RSM INTERAUDIT SCRL », sise à 6041 Gosselies, rue Antoine de Saint-Exupéry 14, qui déclare désigner comme représentants permanents Messieurs Pierre Warzée et Thierry Lejuste, conformément à l'article 132 du Code des Sociétés, en qualité de commissaire de la société pour un terme de trois ans prenant cours au jour de la présente assemblée.

3. L'assemblée nomme par la présente Me Michel J. Bolle, ayant son cabinet à 1050 Bruxelles, avenue Louise 283/19, ou tout autre avocat de l'association Everest Brussels, sise à la même adresse, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication des décisions prises dans les Annexes du Moniteur belge et auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,
Coralie-Anne Tilleux
Avocat - Everest Brussels
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2014 - Annexes du Moniteur belge